

Février 2014



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Conférence régionale pour l'Europe

VINGT-NEUVIÈME SESSION

Bucarest (Roumanie), 2-4 avril 2014

Point 9 de l'ordre du jour

**Année internationale de l'agriculture familiale
en Europe et en Asie centrale**

Résumé

Compte tenu du rôle de la FAO en tant qu'organisation facilitatrice de l'Année internationale de l'agriculture familiale, le présent document décrit dans les grandes lignes les principales caractéristiques et le développement de l'agriculture familiale dans la région Europe et Asie centrale, ce secteur étant l'un des moteurs essentiels du développement agricole et rural, et met en lumière les principales recommandations issues du dialogue régional, qui alimenteront le dialogue mondial de la FAO sur l'agriculture familiale. En Europe et en Asie centrale, il existe un large consensus quant au rôle crucial que joue l'agriculture familiale en matière de sécurité alimentaire, de développement durable, de création d'emplois, de développement local et de cohésion sociale en milieu rural. Les exploitations familiales jouent aussi un rôle central dans l'industrie agricole et l'économie rurale. Une grande partie de la population rurale subsiste grâce à l'agriculture. De plus, les femmes sont des pivots pour ce qui est de l'apport de main-d'œuvre mais beaucoup moins pour ce qui est de la gestion agricole.

Les points suivants revêtent une importance particulière du point de vue de la durabilité de l'agriculture familiale:

- des droits fiables aux terres, à l'eau et aux autres ressources naturelles;
- une aide financière qui permet d'investir de façon à renforcer les capacités d'adaptation et d'innovation des exploitations familiales;
- des investissements publics dans les infrastructures rurales et les services publics afin de faciliter l'accès aux marchés et la mobilité de la main-d'œuvre;
- des programmes de formation et d'éducation suffisants pour améliorer la compétitivité des exploitations familiales.

Les coopératives et les autres types d'organisations de producteurs sont essentiels pour accroître la

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj624f

compétitivité de l'agriculture familiale. Les responsables politiques doivent contribuer à créer un environnement porteur qui permette aux exploitations et coopératives familiales d'obtenir de bons résultats, et les agriculteurs doivent développer la confiance, la volonté de coopérer et la loyauté, qui sont les facteurs indispensables à la réussite. À l'issue du dialogue engagé, on a conclu que l'Année internationale de l'agriculture familiale pouvait être l'occasion d'approfondir les connaissances sur les rôles positifs des coopératives moyennant la diffusion des pratiques optimales. Les plates-formes stratégiques actuelles font rarement une place suffisante aux exploitants familiaux, en particulier les plus petits. Par conséquent, il convient de les réorienter afin d'aider l'agriculture familiale. Dans ce contexte, le dialogue régional a permis de mettre en évidence combien il était nécessaire de poursuivre le processus amorcé à l'occasion de l'Année internationale de l'agriculture familiale afin que l'agriculture, notamment familiale, continue de figurer en bonne place dans les préoccupations politiques. Les organisations non gouvernementales et les autres organisations de développement ont un rôle important à jouer s'agissant de faire entendre davantage la voix des exploitants familiaux.

I. Introduction

1. L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-sixième session, a proclamé 2014 «Année internationale de l'agriculture familiale» et a invité la FAO à faciliter la célébration de cette Année internationale en collaboration avec les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales compétentes. L'objectif général de l'Année internationale est de *«sensibiliser la communauté internationale et d'appuyer les plans dirigés par les pays qui visent à renforcer la contribution de l'agriculture familiale et de la petite agriculture à l'éradication de la faim et à la lutte contre la pauvreté rurale en vue du développement durable des zones rurales et de la sécurité alimentaire»*.

2. Le but fondamental de l'Année internationale est de faire reconnaître et de favoriser la contribution de l'agriculture familiale et de la petite agriculture à l'éradication de la faim, à la lutte contre la pauvreté rurale, à la concrétisation de la sécurité alimentaire moyennant une production durable, et au développement durable des zones rurales. Elle sera l'occasion de sensibiliser la communauté internationale et de tirer parti des initiatives et plans dirigés par les pays et/ou les régions qui visent à renforcer la contribution des exploitants familiaux et des petits agriculteurs au développement rural.

3. Cette Année internationale vise à remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales menées par les pays, en cernant les éléments qui entravent ou qui favorisent un développement plus équitable et plus équilibré. Elle suscitera un débat et une coopération larges aux niveaux national, régional et mondial afin de faire mieux connaître et comprendre les défis que les petits agriculteurs doivent relever et de contribuer à trouver des moyens efficaces d'aider les exploitants familiaux.

4. La FAO facilite la célébration de l'Année internationale en collaboration avec les gouvernements, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et les autres organisations compétentes du système des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales pertinentes¹. La feuille de route afférente à la mise en œuvre des activités est le Plan directeur² débattu et adopté par le Comité directeur international pour l'Année internationale de l'agriculture familiale.

¹ Le concept, les objectifs généraux et les principales activités de mise en œuvre sont détaillés sur le site internet officiel de l'Année internationale: <http://www.fao.org/family-farming-2014/fr/>.

² http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/iyff/docs/Final_Master_Plan_IYFF_2014_30-05.pdf.

5. Outre les nombreuses manifestations organisées aux niveaux mondial, régional et national, et les initiatives de sensibilisation décrites sur le site internet consacré à l'agriculture familiale, trois manifestations fondamentales ont eu lieu dans la région Europe et Asie centrale:

- 1) La conférence intitulée ***L'agriculture familiale: pour une agriculture plus durable et plus résiliente en Europe et dans le monde***, organisée par la Commission européenne, a réuni quelque 430 participants représentant des gouvernements, des organisations internationales, des institutions européennes, des universités, des organisations d'agriculteurs, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. En organisant cette conférence, la Commission européenne s'est positionnée comme la première organisation internationale à lancer le processus de l'Année internationale de l'agriculture familiale et à stimuler le dialogue entre toutes les parties intéressées, en Europe et ailleurs. Les participants ont porté leur attention sur le rôle important de l'agriculture familiale, les défis principaux et les priorités pour l'avenir, et ont aussi réfléchi aux meilleurs moyens d'aider les exploitants familiaux.
- 2) Le dialogue sur l'agriculture familiale dans la région Europe et Asie centrale, ***Vers une approche stratégique visant à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition***, a été organisé par la FAO en collaboration avec l'Alliance coopérative internationale, l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) et le Forum rural mondial. Ce dialogue régional a fourni une occasion unique à une centaine de parties intéressées de 27 pays de toute la région d'échanger leurs opinions et de partager leurs expériences sur le rôle des exploitants familiaux, leurs valeurs et les défis qu'ils doivent relever en Europe et en Asie centrale. Il a permis de mettre l'accent sur le fait que les exploitants familiaux jouaient les mêmes rôles et se heurtaient aux mêmes difficultés que leurs homologues d'autres régions du monde. Les participants ont mis en lumière la contribution des exploitants familiaux à la durabilité économique, environnementale et sociale, ainsi qu'à l'éradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en milieu rural.
- 3) **Le Forum mondial et l'exposition sur l'agriculture familiale**³ ont été accueillis par le Ministère hongrois du développement rural. Le Forum portait sur trois sujets principaux: 1) le rôle des exploitations familiales dans la sécurité alimentaire aux niveaux local et mondial; 2) l'agriculture familiale et les trois dimensions de la durabilité; 3) les principaux éléments entravant ou favorisant les investissements dans l'agriculture familiale. Parallèlement au Forum, l'exposition a offert l'occasion aux exploitants familiaux des pays participants de présenter leurs produits et leurs activités.

6. Par ailleurs, l'agriculture familiale est extrêmement présente dans le Cadre stratégique de la FAO. Ainsi, l'une des grandes priorités des activités de la FAO en Europe et en Asie centrale consiste à prêter des avis en matière de politiques aux gouvernements afin que ceux-ci puissent aider les petites exploitations à s'engager dans une intensification durable. La nouvelle initiative régionale du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, intitulée «Autonomiser les petits agriculteurs et les exploitants familiaux» vise à donner les moyens aux petits agriculteurs, aux exploitants familiaux et aux ménages ruraux de renforcer leur résilience, d'augmenter leurs revenus et d'accroître la sécurité alimentaire en milieu rural moyennant un meilleur accès aux marchés et une plus grande participation à la conception des politiques.

II. Les exploitations et l'agriculture familiales en Europe et en Asie centrale

7. Les exploitations familiales jouent un rôle central dans l'industrie agricole et l'économie rurale en Europe et en Asie centrale. Elles sont le principal employeur du secteur agricole et une grande partie de la population rurale subsiste grâce à elles. Les femmes sont des pivots pour ce qui est de l'apport de main-d'œuvre mais beaucoup moins pour ce qui est de la gestion agricole. La capacité d'adaptation de la main-d'œuvre familiale à l'évolution des contextes technologique, économique et social, aussi bien sur l'exploitation qu'à l'extérieur, contribue à la pérennité des exploitations familiales.

³ Le présent document ayant été rédigé avant cette manifestation, il n'en présente pas les résultats.

8. En tant que premier producteur agricole d'Europe et d'Asie centrale, l'agriculture familiale est le secteur qui participe le plus à la sécurité alimentaire. Elle accroît la diversité des produits issus de l'agriculture, de l'élevage et de l'horticulture qui sont susceptibles de satisfaire les différents besoins alimentaires et de permettre aux gens de mener une vie active et saine. Dans la majeure partie de la région, les familles d'agriculteurs éprouvent un attachement d'ordre culturel à l'égard de l'agriculture et de la terre, en particulier lorsque l'exploitation appartient à leur famille depuis longtemps. L'agriculture familiale contribue grandement à l'utilisation durable des ressources naturelles, jetant ainsi les bases de la sécurité alimentaire future.

9. En Europe et en Asie centrale, l'agriculture familiale englobe des exploitations extrêmement diverses par leur type et leur taille, qui sont gérées par des agriculteurs exerçant leur activité à temps plein ou partiel et menant ou non d'autres activités rémunératrices. Certaines de ces exploitations sont des entreprises purement commerciales tandis que d'autres produisent des denrées destinées à satisfaire essentiellement les besoins alimentaires du ménage (exploitations de semi-subsistance). Dans les pays les plus développés de la région (et, dans une moindre mesure, ailleurs en Europe et en Asie centrale), il existe aussi de petites propriétés agricoles «de loisir» ou «d'agrément» qui appartiennent à des familles disposant de revenus non agricoles substantiels.

10. Dans la région Europe et Asie centrale, les exploitations familiales côtoient des exploitations non familiales constituées en sociétés. Selon une enquête menée en 2010 par Eurostat sur la structure des exploitations agricoles, les exploitations familiales représentaient plus de 85 pour cent de l'ensemble des exploitations dans l'Union européenne (UE) des 28 – à l'exclusion de la France – et couvraient plus de 143,5 millions d'hectares, soit 66 pour cent des terres cultivées. Dans certains pays d'Europe centrale et orientale, les coopératives et les exploitations constituées en sociétés détiennent toujours une plus grande partie des terres, ce qui est la conséquence des réformes foncières post-communistes. Les exploitations familiales et les exploitations constituées en sociétés coexistent aussi en Russie, dans la Communauté des États indépendants (CEI) et en Asie centrale, mais l'équilibre entre les unes et les autres diffère. Les exploitations familiales sont la structure agricole qui prédomine dans le Caucase.

11. Les principaux facteurs qui ont modelé la structure des exploitations et déterminé l'importance de l'agriculture familiale en Asie centrale et dans les pays de la CEI sont la législation et la mise en œuvre de politiques relatives aux réformes foncières et à la restructuration des exploitations. Ils ont imprimé à l'agriculture familiale différentes trajectoires de développement dans les sous-régions de la CEI. En dépit de disparités sous-régionales, les exploitants familiaux de toute l'Europe et l'Asie centrale sont au cœur de l'agriculture et de l'économie rurale – en tant qu'employeurs, utilisateurs de terres et pasteurs. Une grande partie de la population rurale subsiste grâce aux exploitations familiales.

Tableau 1: Importance sous-régionale des structures agricoles individuelles ou constituées en sociétés dans les pays de la CEI

	Asie centrale	Caucase	Russie, ouest de la CEI
Principale forme d'organisation de l'agriculture	1/ individuelle 2/ constituée en société	Individuelle	1/ constituée en société 2/ individuelle
Terres appartenant à des exploitations individuelles (en %)	71	97	34
Part de la production agricole provenant des exploitations individuelles	88	97	62

Source: Lerman (2012)⁴.

⁴ Lerman, Z. (2012) Land reform and farm performance in Europe and Central Asia: a 20 year perspective. The Hebrew University of Jerusalem, Discussion paper No 2.12. Disponible à l'adresse suivante: http://ageconsearch.umn.edu/bitstream/120260/2/Lerman_ECALandReform_WP2012_1.pdf

12. Bien que les exploitants familiaux soient souvent propriétaires de leurs terres, ils travaillent parfois des terres qu'ils louent ou combinent les deux systèmes. Les terres louées représentent une part importante de la surface cultivée totale dans les nouveaux États membres de l'UE et dans certains pays de la CEI, où les réformes foncières des années 1990 ont abouti à un morcellement extrême de la propriété foncière et où l'organisation d'exploitations viables nécessite la location de terres auprès de nombreux autres petits propriétaires ou de l'État.

13. Les exploitations familiales sont le principal employeur du secteur agricole et une grande partie de la population rurale subsiste grâce à elles. On a généralement recours à une main-d'œuvre familiale pour la production agricole, bien que certains membres de familles d'agriculteurs aient d'autres activités rémunératrices. Par ailleurs, les exploitations sont parfois gérées par des agriculteurs à temps partiel. Dans ce cas, la main-d'œuvre familiale ne joue qu'un rôle mineur, au moins pour ce qui est des revenus.

14. En général, les exploitants familiaux utilisent leur propre capital physique (bâtiments et machines, par exemple). Toutefois, certains petits agriculteurs, en particulier dans les nouveaux États membres de l'Union européenne et la CEI, disposent au mieux d'un capital propre limité: bien souvent, le seul actif physique qu'ils possèdent est une petite parcelle de terre agricole. Ces agriculteurs ont donc tendance à faire appel à des sous-traitants plutôt qu'à utiliser des machines qui leur appartiendraient et/ou à engager des voisins pour cultiver leurs terres.

15. En Europe, les exploitants familiaux jouent un rôle central dans l'industrie agricole et l'économie rurale. L'UE des 28 comptait 11,9 millions d'exploitations familiales en 2010, dont sept millions dans les 13 nouveaux États membres. Celles-ci représentaient 97 pour cent des exploitations dans l'UE des 28 et 99 pour cent dans les nouveaux États membres. Cependant, nombre d'exploitations familiales sont de petite taille: en 2010, il existait 5,7 millions d'exploitations de deux hectares ou moins dans l'UE des 28. La Roumanie comptait à elle seule 2,7 millions d'exploitations de ce type.

16. Nombre de petits exploitants familiaux pratiquent une agriculture de semi-subsistance: ils vendent moins de 50 pour cent de leur production et réservent le reste à la consommation de leur ménage élargi. Dans l'UE des 28 en 2010, il existait six millions d'exploitations de semi-subsistance, dont la plupart (4,1 millions) avaient une superficie inférieure à deux hectares. Les exploitations de semi-subsistance sont réparties de façon hétérogène sur le territoire de l'UE: elles se concentrent dans les nouveaux États membres et les États membres du sud de l'UE des 15 (Grèce, Italie et Portugal).

17. Dans toute la région Europe et Asie centrale, des millions de personnes cultivent des parcelles sans pour autant être considérées systématiquement comme des agriculteurs. Le fait d'exclure les parcelles des ménages de l'agriculture familiale aux fins des statistiques et des politiques peut conduire à sous-estimer fortement les fonctions de l'agriculture familiale en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté dans la région.

Caractéristiques, valeurs et rôles de l'agriculture familiale

18. Les exploitants familiaux sont résilients, notamment grâce à la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre familiale à l'évolution des contextes technologique, économique et social, aussi bien sur l'exploitation qu'à l'extérieur. L'attachement culturel à l'agriculture et à la terre, en particulier sur les exploitations familiales détenues de longue date, joue aussi un rôle important.

19. Les exploitants familiaux ont recours à diverses stratégies pour renforcer leur résilience et leur capacité d'adaptation, en particulier en diversifiant les activités agricoles et/ou non agricoles et en pratiquant la pluriactivité, et en évitant d'engager une grande part de leurs ressources dans une seule activité. Dans certains pays, mais pas tous, les exploitations familiales sont plus actives dans la diversification que les exploitations constituées en sociétés et reconnues comme des entités juridiques.

20. L'agriculture familiale est un modèle en matière de croissance durable, de sécurité alimentaire et d'éradication de la pauvreté en milieu rural. Même à petite échelle (agriculture de semi-subsistance et parcelles cultivées par des ménages), elle est un facteur important de la lutte contre la pauvreté rurale. En effet, sans les revenus tirés des parcelles qu'ils cultivent, nombre de ménages russes ne pourraient même pas acheter un assortiment minimal de produits alimentaires.

21. L'agriculture familiale est le secteur qui contribue le plus à la sécurité alimentaire étant donné qu'elle est le premier producteur agricole en Europe et Asie centrale. En effet, les exploitations familiales améliorent la sécurité alimentaire moyennant: a) la production et le commerce agricoles; b) la fourniture de produits diversifiés issus de l'agriculture, de l'élevage et de l'horticulture susceptibles de satisfaire les différents besoins alimentaires et de permettre aux gens de mener une vie active et saine; c) la production d'aliments sains et de bonne qualité; d) l'utilisation durable des ressources naturelles, qui jette les bases de la sécurité alimentaire future; e) la création de revenus, qui permet à des ménages plus vulnérables d'avoir accès à des denrées alimentaires.

22. Les exploitants familiaux contribuent à la durabilité des systèmes agricoles. Ils pratiquent souvent une agriculture mixte, qui est probablement moins néfaste pour l'environnement car il s'agit, au moins en partie, d'un système fermé. On peut aussi considérer les petites exploitations mixtes comme une externalité positive en soi car elles créent un paysage caractérisé par des champs moins étendus mais ayant un plus grand périmètre, ce qui accroît la valeur des habitats et de la biodiversité.

23. Par ailleurs, les exploitants familiaux renforcent la vitalité de l'économie rurale et préservent les cultures traditionnelles. Les exploitations familiales, en particulier de petite taille, représentent une partie importante du patrimoine culturel, des coutumes, de l'habillement, de la musique, de la cuisine et des habitats d'un pays.

24. Malgré ces fonctions dont la valeur est reconnue par la société, les exploitations familiales, en particulier de petite taille, peinent souvent à accéder aux capitaux fonciers, physiques et financiers, ainsi qu'aux marchés. En effet, la filière alimentaire moderne peut privilégier les grandes exploitations constituées en société afin de réaliser des économies sur les coûts de transaction et de faire en sorte que la qualité des approvisionnements soit plus constante.

25. Les agriculteurs familiaux doivent aussi faire face à une autre difficulté, sachant que la population agricole est vieillissante dans nombre des pays de la région Europe et Asie centrale. On le constate tout particulièrement dans l'UE, aussi bien dans les 15 pays membres «historiques» que dans les nouveaux États membres. En revanche, dans d'autres pays de la région, comme la Turquie et les États d'Asie centrale, les populations agricoles et rurales sont généralement jeunes. Parfois, la démographie défavorable fait de la succession une question cruciale pour la durabilité future de l'agriculture familiale.

III. Principales recommandations découlant du dialogue régional mené en Europe et en Asie centrale

26. Le dialogue régional a fourni une occasion unique à une centaine de parties intéressées de 27 pays de toute la région d'échanger leurs opinions et de partager leurs expériences sur le rôle des exploitants familiaux, leurs valeurs et les défis qu'ils doivent relever en Europe et en Asie centrale. Les participants ont insisté sur le fait que, malgré quelques spécificités régionales, à savoir les effets inévitables des réformes post-communistes et l'accession de certains pays à l'UE, les exploitants familiaux jouaient les mêmes rôles et se heurtaient aux mêmes difficultés que leurs homologues des autres régions du monde. Ils ont mis en lumière la contribution des exploitants familiaux à la durabilité économique, environnementale et sociale, ainsi qu'à l'éradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en milieu rural.

27. Les participants ont souligné que les politiques faisaient rarement une place suffisante aux exploitants familiaux, en particulier les plus petits. Par conséquent, il convient de réorienter les plates-formes stratégiques existantes afin d'aider l'agriculture familiale. Les points suivants revêtent une importance particulière du point de vue de la durabilité de l'agriculture familiale:

- des droits fiables et exécutoires aux terres, à l'eau et aux autres ressources naturelles;
- une aide financière permettant d'investir de façon à renforcer les capacités d'adaptation et d'innovation des exploitations familiales;
- des investissements publics dans les infrastructures rurales et les services publics afin de faciliter l'accès aux marchés et la mobilité de la main-d'œuvre vers des activités agricoles nouvelles ou des activités non agricoles;
- des programmes de formation et d'éducation suffisants pour améliorer la compétitivité des exploitants familiaux.

28. Des arguments convaincants plaident en faveur de l'intervention des pouvoirs publics dans la recherche, le développement, la vulgarisation et l'éducation agricoles, aussi bien pour ce qui est des taux de rendement économique que l'on peut attendre de tels investissements que de la sécurité alimentaire et de la protection de l'environnement que l'on peut espérer aux niveaux local, national et mondial. Le morcellement extrême d'une grande partie du secteur agricole dans la région Europe et Asie centrale – sachant qu'il n'existe aucune association d'agriculteurs puissante dans de nombreux pays – nourrit l'argument du dysfonctionnement des marchés, selon lequel il convient de financer les activités concernées grâce à des fonds publics (en faveur d'instituts de recherche étatiques, de services consultatifs étatiques, d'écoles d'agriculture et, souvent, de centres d'expérimentation étatiques, par exemple). Compte tenu des restrictions importantes qui pèsent actuellement sur les budgets gouvernementaux, les partenariats public-privé sont une autre piste qu'il convient d'explorer.

Rôle essentiel de la coopération s'agissant de permettre aux exploitants familiaux de réaliser des économies d'échelle

29. Les exploitants familiaux se constituent souvent en coopératives agricoles, en groupes de producteurs, en associations d'agriculteurs et en réseaux de collaboration afin de réaliser des économies d'échelle dans la production agricole, l'achat d'intrants et la commercialisation des produits. La collaboration contribue aussi à accroître l'influence politique, et les regroupements peuvent permettre de réduire les coûts, d'augmenter les revenus et d'élargir les connaissances des agriculteurs grâce à des contacts mutuels.

30. Le rôle de la coopération dans l'ajout de valeur peut prendre la forme d'une réduction du coût des intrants acquis par l'intermédiaire d'associations d'approvisionnement, ou bien d'une hausse des prix des produits grâce à des associations de commercialisation, ces deux types de groupes étant des associations de services. Dans l'ensemble de l'UE des 27, les coopératives de commercialisation agricole représentent une part de marché non négligeable, en particulier pour les produits laitiers (plus de 50 pour cent) et pour les olives, le vin et les fruits et légumes (environ 40 pour cent).

31. Parmi les autres formes d'associations d'agriculteurs, citons les sociétés à responsabilité limitée (entreprises appartenant à des investisseurs) dont les agriculteurs sont actionnaires. Les groupes de producteurs qualifiés de «verticaux» peuvent être organisés par une partie extérieure comme une chaîne de supermarchés ou un transformateur de produits. Ils rassemblent plusieurs agriculteurs, souvent afin que ceux-ci respectent les mêmes normes de gestion et de qualité. Il existe aussi des groupements «novateurs» ou «de petite taille» formés par des agriculteurs qui approvisionnent des marchés spécialisés ou locaux.

32. Les participants au dialogue ont souligné le rôle crucial des coopératives et des autres types d'organisations de producteurs pour ce qui était de contrebalancer la puissance commerciale (et les excès d'influence) des autres acteurs de la chaîne de valeur. La coopération entre les agriculteurs présente des avantages économiques évidents: elle permet notamment de réaliser des économies d'échelle et de renforcer les capacités d'innovation, ainsi que d'accroître l'efficacité des technologies et des marchés. Les coopératives renforcent la position des agriculteurs sur les marchés et leur permettent de bénéficier de prix à la production plus élevés, de prix des intrants plus faibles, d'un

accès plus facile et moins cher à des informations (sur les techniques, les marchés ou les politiques) et de possibilités accrues d'obtenir des capitaux (crédit). Elles participent à la promotion et à la commercialisation des produits agricoles, y compris traditionnels, locaux ou de niche, mais elles peuvent aussi aider à promouvoir des activités non agricoles comme l'agrotourisme et l'artisanat. Ces avantages ne profitent pas seulement aux membres de la coopérative. En effet, les coopératives favorisent le développement rural et la création d'emplois, et aident à constituer un capital social dans les zones rurales. Dans le cadre du dialogue régional, il a été signalé qu'en Europe orientale les coopératives pouvaient améliorer les infrastructures sous-développées par l'intermédiaire de leurs installations de stockage, des technologies de l'information et de la prestation de services.

33. Les organisations professionnelles et les autres initiatives, comme les réseaux informels, sont tout aussi importantes. Certains participants ont insisté sur le fait que les organisations paysannes (organisations non gouvernementales) pouvaient aider à créer des coopératives. Plus généralement, les participants ont insisté sur la nécessité de tisser des liens entre les organisations de producteurs et les organisations de la société civile au niveau des villages ou des communautés locales.

34. Les participants au dialogue ont débattu du choix entre des coopératives gérées au niveau local et des coopératives de grande ampleur, et se sont penchés sur la question du contrôle par les membres, qui diminue à mesure que la taille des coopératives augmente. Ils ont déclaré que nombre de coopératives françaises n'étaient plus aux mains des producteurs. Pour remédier à cela, on peut créer, comme en Ukraine, une union des coopératives (groupement de coopératives) qui ait un but commercial.

35. La coopération entre agriculteurs s'est développée de façon extrêmement hétérogène dans la région Europe et Asie centrale. Compte tenu des attitudes diverses des exploitants familiaux face à la coopération, ceux-ci vivent des expériences différentes, dont certaines sont incontestablement des exemples de réussite. Toutefois, on constate parfois une certaine réticence à coopérer. Les participants au dialogue régional ont insisté sur le fait que la confiance, la volonté de coopérer et la loyauté étaient des facteurs essentiels de succès. Ils ont signalé que, dans plusieurs pays de la CEI, les gens ne comprenaient pas le nouveau rôle des coopératives. Compte tenu de leur expérience du système centralisé qui existait par le passé, les agriculteurs sont méfiants à l'égard de la coopération et leur réticence est d'ordre psychologique.

36. Dans l'UE, le développement des coopératives est extrêmement variable d'un pays à l'autre, surtout entre les membres «historiques» et les nouveaux États membres. Cette disparité s'explique par des histoires politiques différentes et la diversité des types de coopératives. Dans les nouveaux États membres, le contexte social, culturel, historique et politique est extrêmement important. Dans certains États membres, l'aide de l'UE est essentielle au développement de la coopération entre les agriculteurs. En revanche, dans d'autres comme le Danemark, les Pays-Bas et la Lituanie, la coopération est un processus exclusivement ascendant.

37. À l'issue du dialogue engagé, on a conclu que l'Année internationale de l'agriculture familiale pouvait être l'occasion d'approfondir les connaissances sur les rôles positifs des coopératives moyennant la diffusion des pratiques optimales. Les responsables politiques doivent créer un environnement favorable au bon fonctionnement des coopératives. Les gouvernements nationaux et régionaux, la société civile et les donateurs doivent se concentrer sur le renforcement des capacités humaines au profit de la direction et de la gestion des coopératives, en particulier dans la CEI. En outre, il est nécessaire de développer la coopération avec les consommateurs afin de résoudre les problèmes de santé liés à l'alimentation qui découlent du manque de contrôle au stade de la transformation.

38. Il convient de mener d'autres recherches sur les coopératives d'agriculteurs sans subir l'influence des intérêts politiques ni des préjugés idéologiques. En outre, des questions particulières, comme la position des coopératives dans la filière alimentaire, la gouvernance interne des coopératives et l'incidence de l'environnement institutionnel sur le fonctionnement des coopératives, nécessitent des recherches bien plus approfondies et des échanges d'informations et de pratiques entre les pays de la région.

Environnement stratégique favorable à l'agriculture familiale

39. L'environnement stratégique diffère d'une sous-région à l'autre. Dans l'UE des 15, la politique agricole a été forgée au fil des décennies de manière à renforcer, et a renforcé, la prédominance absolue des exploitations familiales dans un contexte où les pouvoirs publics s'illustrent par des interventions et des aides constantes. Cependant, les mesures gouvernementales ont bénéficié de plus en plus aux exploitations les plus grandes au détriment des plus petites, pour lesquelles elles étaient hors de portée ou peu utiles.

40. Dans les nouveaux États membres de l'UE, les principaux changements apportés aux processus et structures politiques, ainsi que la restitution de terres et l'orientation vers l'économie de marché, sont intervenus dans le cadre du programme de transition des années 1990. Cependant, la préparation de l'accession à l'UE et la mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC) ont, depuis lors, transformé la politique agricole et éclipsé les objectifs transitionnels. La présence importante des exploitations de semi-subsistance dans les nouveaux États membres est reconnue dans le cadre d'une mesure spéciale au titre du deuxième pilier, qui aide les exploitations de semi-subsistance en cours de restructuration dans la phase de commercialisation.

41. Dans les pays de la CEI, la transition qui a suivi l'effondrement du communisme a pris des formes extrêmement diverses mais les politiques ont souvent été inconsistantes et ont connu une progression hétérogène. Dans certains pays, la plupart des grandes exploitations constituées en sociétés et des entreprises de transformation en aval ont continué à être gérées ou dominées par l'État. La création d'exploitations familiales n'a pas été une priorité en matière de politiques dans l'ensemble de la CEI. Cependant, dans le Caucase, ces exploitations prédominent et se trouvent davantage au cœur des intérêts stratégiques.

42. Les politiques et l'administration des affaires publiques en matière de droits fonciers sont essentielles à l'agriculture familiale, étant donné que la sécurisation des régimes fonciers – qu'il s'agisse de propriété ou de location – est nécessaire à des investissements fructueux et au bon déroulement de la succession. Bien que le système cadastral soit satisfaisant dans la plupart des pays de l'UE, la situation est bien plus incertaine dans plusieurs pays de la CEI, où les lois de réforme foncière sont inachevées ou n'ont pas été appliquées dans leur intégralité.

43. Les instruments stratégiques à l'appui des marchés et des revenus peuvent s'avérer extrêmement coûteux et ne sont pas très utiles aux petits exploitants familiaux dont la production n'alimente que faiblement les marchés et qui ont des difficultés à solliciter un soutien de revenu direct, même lorsqu'ils le peuvent. Cependant, ces instruments aident grandement les familles d'agriculteurs à la tête d'exploitations commerciales de plus grande dimension, accroissent leurs liquidités, facilitent l'accès à des financements extérieurs et lissent la consommation des ménages.

44. Les participants au dialogue régional ont exprimé leurs préoccupations quant au fait que les politiques favorisaient les exploitations plus grandes constituées en sociétés et subissaient souvent l'influence des multinationales. Ils ont formulé un message mondial incitant les autorités nationales et régionales à reconnaître les besoins des exploitants familiaux en matière de politiques et à concevoir des politiques spécifiques qui amélioreront la durabilité future des exploitations familiales. Les exploitants familiaux doivent bénéficier de mesures stratégiques et d'un statut particulier par rapport à ceux qui pratiquent une agriculture commerciale. Au vu de ces éléments, plusieurs participants ont invité les gouvernements nationaux à affecter des fonds à l'aide aux exploitants familiaux; d'autres ont suggéré d'éviter de proportionner l'aide aux ventes, ce qui est notamment le cas pour les subventions à la production, car ce type d'initiative favorise toujours les plus grandes exploitations, qui ne sont généralement pas familiales. Les subventions aux prix qui entraînent la baisse de ces derniers peuvent avoir un effet négatif si elles découragent les agriculteurs d'investir dans la production agricole.

45. Au vu des besoins particuliers des exploitants familiaux et de leur pérennité économique, les participants au dialogue régional ont insisté sur l'accès amélioré aux terres, à l'eau et aux autres ressources naturelles car il s'agit d'un élément central dans les politiques qui peuvent bénéficier au secteur de l'agriculture familiale. Les politiques qui établissent des droits fonciers clairement définis, exécutoires et transférables revêtent une importance toute particulière car elles sont le fondement d'un

marché foncier efficace, qui permet de posséder, de louer, d'acquérir et de vendre des terres. Ces éléments (entre autres facteurs, comme la disponibilité de capitaux et la main-d'œuvre familiale) déterminent la flexibilité de l'agriculture familiale. L'insécurité foncière compromet les investissements fonciers et les soins apportés aux terres (en ce qui concerne l'amélioration des sols, par exemple) car l'agriculteur n'est pas en mesure d'estimer de manière fiable les rendements à long terme. Corollairement, elle empêche la levée de fonds garantis par la propriété foncière. Dans le domaine des droits de propriété, les participants au dialogue ont souligné combien il était nécessaire d'instaurer des réglementations encadrant l'utilisation de terres et de pâturages communaux et d'autres visant à mettre un terme à l'accaparement des terres et de l'eau, ainsi que des droits de préemption que les familles d'agriculteurs voisines pourraient faire valoir en cas de transfert ou d'achat de terres.

46. Les exploitants familiaux sont exposés aux conséquences du changement climatique. Bien souvent, ils ne sont pas en mesure de faire les investissements dont ils ont besoin pour s'adapter à l'instabilité des conditions climatiques. Les participants au dialogue régional ont affirmé la nécessité d'une aide financière qui permettrait aux exploitants familiaux d'investir de façon à renforcer leurs capacités d'adaptation et d'innovation, notamment moyennant un accès amélioré au crédit et aux garanties de crédit. Les exploitants familiaux apportent une contribution non négligeable à l'agriculture durable, bien qu'ils aient souvent besoin d'aide, d'avis et de mesures d'incitation afin de rendre leurs pratiques agricoles plus durables sur le plan environnemental.

47. On prend de plus en plus conscience que l'agriculture ne peut être le seul moteur d'une économie rurale moderne et prospère. De ce fait, on a tendance à encourager différentes formes de diversification, autrement dit l'implantation de nouvelles activités aussi bien sur les exploitations qu'à l'extérieur. Les participants au dialogue ont mis l'accent sur une piste récente, à savoir le développement d'exploitations familiales multifonctionnelles en lien avec la nature (entretien des paysages et maintien de la biodiversité, par exemple). Les petits exploitants qui disposent de peu d'actifs et d'un faible accès au crédit ont tendance à diversifier leurs sources de revenus grâce à des emplois non agricoles. Au vu de ces éléments, les participants ont conclu que les autorités nationales et régionales devaient créer les conditions nécessaires et un environnement favorable à un marché efficace de la main-d'œuvre rurale. Il est nécessaire de réaliser des investissements publics dans des infrastructures et des services publics ruraux afin de faciliter l'accès aux marchés et la mobilité des agriculteurs et/ou des membres de leur famille vers des activités agricoles nouvelles ou des activités non agricoles. Dans ce domaine, l'expérience des programmes de développement rural menés dans les États membres de l'UE peut s'avérer utile aux autres pays de la région, en particulier ceux d'Europe orientale et de la CEI. Les services publics, en particulier des services de santé et de puériculture adéquats, sont également essentiels à l'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans l'agriculture familiale et dans le maintien des jeunes en zone rurale.

48. Les exploitants familiaux doivent faire face à la concurrence des exploitations constituées en sociétés au sein de la filière alimentaire. Parfois, les exploitations familiales plus petites sont exclues de la sous-traitance standard et de la chaîne de valeur des denrées alimentaires uniquement en raison des coûts de transaction élevés qu'elles doivent assumer lorsqu'il s'agit de conclure des contrats avec des entreprises situées en aval et de faire respecter ces engagements par un grand nombre de petits exploitants familiaux. Les participants au dialogue régional ont donc exploré d'autres pistes en matière de commercialisation; ils se sont penchés en particulier sur les avantages potentiels d'une filière courte, ainsi que sur la stratégie de marque et de promotion. Ils ont insisté sur le fait que les exploitants familiaux devaient s'appuyer davantage sur la politique de l'UE relative à la qualité des produits agricoles. En effet, ces exploitants produisent des denrées locales traditionnelles qu'il convient de promouvoir auprès des consommateurs. Les normes de qualité font parfois obstacle aux exploitants familiaux, tout en leur offrant des possibilités. Certains participants ont souligné combien il était nécessaire que les exploitants familiaux tirent davantage parti des concepts d'appellation d'origine protégée, d'indication géographique protégée et de spécialité traditionnelle garantie afin de promouvoir leurs spécialités locales. Les participants ont aussi réfléchi aux avantages éventuels que pouvaient comporter les appellations facultatives («produits de montagne», par exemple) pour certains exploitants familiaux. Ils ont fait remarquer qu'il fallait investir dans la promotion de produits de

qualité issus de l'agriculture familiale qui pouvaient bénéficier aux agriculteurs, au niveau local mais aussi à l'échelon mondial.

49. Les participants ont mis en évidence le fait que les femmes constituaient l'épine dorsale du secteur agricole. Ils ont appelé à reconnaître la contribution irremplaçable des femmes au sein des exploitations familiales et à prendre des mesures spécifiques destinées à aider les femmes appartenant à des ménages agricoles à bénéficier d'un accès égal aux intrants de production, à l'éducation, à la formation, à l'héritage et aux fonctions de direction. Diverses mesures peuvent améliorer l'offre de main-d'œuvre féminine. Ainsi, l'enseignement public, la formation professionnelle et la formation à la gestion agricole peuvent accroître l'employabilité des femmes. L'un des principaux instruments stratégiques permettant d'autonomiser ces dernières est le microcrédit, qui peut leur servir à acheter/louer des terres et d'autres actifs nécessaires à la production agricole ou à des activités commerciales non agricoles.

50. La législation qui encadre la succession est importante en ce qu'elle peut permettre ou non à la jeune génération de reprendre l'exploitation familiale sans heurt. Les participants ont formulé plusieurs messages importants relatifs à la succession: il convient de simplifier la transmission des exploitations à la génération suivante et de faire en sorte que la jeune génération n'ait pas besoin de ressources importantes à cet effet; on doit dispenser un enseignement et une formation aux jeunes agriculteurs afin qu'ils puissent devenir de bons gestionnaires d'exploitation; la législation relative à la succession ne doit pas discriminer les femmes; pour que les jeunes reprennent des exploitations, ils doivent évoluer dans une économie rurale développée offrant des services et des loisirs, sans quoi ils préfèrent souvent migrer vers les villes et s'orienter vers des métiers non agricoles.

51. Bien que le débat relatif aux politiques se soit concentré sur les pays de la région Europe et Asie centrale, plusieurs participants se sont placés dans une perspective mondiale et ont estimé qu'il convenait d'évaluer les instruments d'appui aux politiques agricoles dans un contexte plus large en fonction de leur incidence sur les agriculteurs d'autres régions, en particulier dans les pays en développement. Les participants ont souligné combien il était nécessaire d'obtenir des résultats durables en matière de politiques afin de servir les intérêts des agriculteurs de la région Europe et Asie centrale, en précisant que cela ne devait pas se faire au détriment des agriculteurs des autres régions.

Agriculture familiale et rôle de la société civile

52. Dans le cadre du dialogue régional, on a mis en évidence combien il était nécessaire de poursuivre le processus amorcé à l'occasion de l'Année internationale de l'agriculture familiale afin de maintenir l'agriculture en bonne place dans les préoccupations politiques et d'aider l'agriculture familiale à se placer davantage au cœur des intérêts stratégiques. Les participants ont souligné combien il était important de fixer des objectifs clairs pour la période qui suivra l'Année internationale et de les intégrer dans des plans d'action pour l'après 2014. Au vu de ces éléments, la FAO doit faciliter un échange constant d'expériences au sein de la région Europe et Asie centrale et aider à diffuser les pratiques optimales.

53. Les participants ont indiqué que les mécanismes actuels de dialogue entre les agriculteurs et les responsables politiques au niveau national étaient souvent modestes. C'est pourquoi ils ont recommandé de créer des comités/réseaux nationaux permanents de la société civile pour l'agriculture familiale, en particulier en Europe orientale et en Asie centrale, où les organisations d'agriculteurs sont relativement faibles. Ces comités seront des forums au sein desquels on pourra débattre et convenir de mesures visant à donner aux exploitants familiaux et à leurs organisations les moyens d'agir dans le cadre des processus de décision, en particulier s'agissant des petits exploitants familiaux. Les organisations non gouvernementales et les autres organisations de développement ont un rôle important à jouer s'agissant de permettre aux exploitants familiaux de faire entendre davantage leur voix et, partant, d'avoir une influence sur les processus de décision.